

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



1643^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 24 avril 1968,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Reprise de la vingt-deuxième session</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Point 99 de l'ordre du jour:</i> <i>Admission de nouveaux Membres à l'Organi-</i> <i>sation des Nations Unies (fin)</i>	2

Président: M. Corneliu MANESCU (Roumanie).

Reprise de la vingt-deuxième session

1. Le **PRESIDENT**: Je déclare ouverte la 1643^e séance plénière, qui marque la reprise des travaux de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale.

2. C'est avec un vif plaisir que je souhaite la bienvenue aux représentants présents en cette salle pour prendre part à nos travaux. Je mets à profit cette occasion pour exprimer l'espoir que nous parviendrons, grâce aux efforts de tous, à adopter des décisions équitables qui, conformes à l'éthique des relations entre Etats, répondront aux aspirations des peuples et serviront les intérêts de la paix et de la sécurité internationales.

3. Je voudrais rappeler aux représentants que, le 19 décembre 1967 [1642^e séance], l'Assemblée générale a décidé, sur la base d'un consensus, que les trois points suivants continueraient de retenir son attention: le point 28, a (Non-prolifération des armes nucléaires: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement), le point 64 (Question du Sud-Ouest africain) et le point 94 (La situation au Moyen-Orient).

4. A cette occasion, l'Assemblée a décidé que les travaux de la session seraient repris lorsque, après des consultations appropriées, on aurait constaté que les conditions se trouvaient réunies pour l'examen de l'un des points mentionnés.

5. A la suite des consultations qui ont eu lieu ultérieurement, on a constaté d'un commun accord que les conditions fixées par les décisions de l'Assemblée générale pour la reprise de la vingt-deuxième session se trouvaient réunies et décidé que les travaux de la session reprendraient aujourd'hui.

Organisation des travaux

6. Le **PRESIDENT**: J'invite à présent l'Assemblée à se prononcer sur la procédure à suivre pour le déroulement ultérieur des travaux de cette session. Les représentants ont, sans nul doute, pris connais-

sance du document [A/7090] où figurent les trois points maintenus à l'ordre du jour de la session, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale le 19 décembre 1967.

7. Au début de la session, l'Assemblée générale avait renvoyé le point 28 (Non-prolifération des armes nucléaires) à la Première Commission, qui a été chargée de faire rapport à l'Assemblée générale en séance plénière.

8. Comme suite aux consultations que j'ai eues, j'ai pris acte du désir des Etats Membres de voir cette commission organiser ses travaux de manière à soumettre le point mentionné à un examen approfondi, sur la base de la documentation pertinente. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée continue de charger la Première Commission de l'examen du point 28, a?

Il en est ainsi décidé.

9. Le **PRESIDENT**: Pour ce qui est du point 64 (Question du Sud-Ouest africain), je voudrais informer l'Assemblée que le Président du groupe afro-asiatique, S. E. M. Shahi, ambassadeur du Pakistan, m'a fait part de la requête du groupe que l'Assemblée générale passe immédiatement à l'examen de cette question, étant entendu que l'Assemblée plénière et la Première Commission ne devront pas siéger en même temps.

10. Après une série d'entretiens avec le plus grand nombre possible de représentants d'Etats Membres, compte tenu du peu de temps dont je disposais, je suis parvenu à la conclusion qu'il existe un consensus pour que le point 28, a et le point 64 soient examinés dès maintenant, sous réserve que les séances qui seront consacrées à l'examen de ces deux questions n'aient pas lieu en même temps. Je voudrais par conséquent consulter l'Assemblée à ce sujet.

11. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

12. Le **PRESIDENT**: En ce qui concerne le point 94 (La situation au Moyen-Orient), l'Assemblée générale continue, comme cela avait été décidé, à en être saisie.

13. Pendant la période écoulée depuis l'interruption de nos travaux, par suite du processus irréversible de décolonisation, un autre Etat, Maurice, est devenu indépendant et souverain. Comme on le sait, l'Etat de Maurice a déposé une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies [A/7073] et le Conseil de sécurité a recommandé à l'unanimité l'admission de ce nouvel Etat [A/7083].

14. Comme suite aux échanges de vues que j'ai eus avec les représentants de certains Etats et groupes géographiques, j'ai cru comprendre que l'Assemblée souhaitait se prononcer dès à présent sur la demande d'admission de l'île Maurice à l'Organisation des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (fin*)

15. Le PRESIDENT: Qu'il me soit permis d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le projet de résolution présenté par un certain nombre de pays sur le point 99 de l'ordre du jour [A/L.545 et Add.1 et 2].

16. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte ce projet de résolution par acclamation?

Le projet de résolution est adopté par acclamation [résolution 2371 (XXII)].

17. Le PRESIDENT: Je déclare l'Etat de Maurice admis à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de Maurice est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

18. Le PRESIDENT: J'espère me faire l'interprète des membres de l'Assemblée en saluant l'entrée du jeune Etat de Maurice parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies et en adressant à son gouvernement et à son peuple nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de prospérité et de plein succès dans la réalisation de leurs aspirations.

19. M. PARTHASARATHI (Inde) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, ma délégation a déjà eu l'occasion, au cours de la première partie de la vingt-deuxième session, de vous adresser ses vœux et ses félicitations pour votre accession aux hautes fonctions que vous occupez, ainsi que de saluer votre grande nation qui cherche à jeter des ponts en Europe et qui joue un rôle de pionnier. La façon magistrale dont vous avez traité les questions qui nous ont été soumises pendant la première partie de la session a confirmé ce que nous savions déjà de vos éminentes qualités d'homme d'Etat et du rôle dynamique et considérable que joue votre pays dans les affaires internationales.

20. L'Assemblée doit examiner, dans la deuxième partie de sa session, des questions importantes qui portent notamment sur la non-prolifération des armes nucléaires, sur le Sud-Ouest africain et sur la situation au Moyen-Orient. Ma délégation ne doute pas le moins du monde que l'Assemblée puisse, sous votre direction compétente, trouver des solutions convenables à ces questions délicates. Je tiens à vous assurer qu'elle continuera de vous apporter tout son concours pour l'accomplissement de votre tâche.

21. C'est avec beaucoup de joie et de fierté que nous saluons Maurice, qui se dégage du joug colonial pour accéder à la liberté et à l'indépendance et qui vient

occuper la place à laquelle il a droit dans notre organisation mondiale. Le Premier Ministre de mon pays a salué l'indépendance de Maurice par un message adressé au Premier Ministre de ce pays, dans lequel elle dit:

"En ce jour historique de l'accession de votre pays à l'indépendance, mes collègues du Gouvernement de l'Inde et moi-même adressons nos chaleureuses félicitations au Gouvernement et au peuple de Maurice... Je veux que vous sachiez que nous formulons les vœux les plus sincères pour votre bonheur personnel. Que le peuple de Maurice prospère sous votre conduite éclairée, dévouée et éminente. Nous espérons voir s'ouvrir une ère d'amitié et de coopération entre nos deux pays."

22. L'accession d'une nation à l'indépendance est toujours une source de joie et de grande satisfaction morale pour tous les pays épris de liberté. Cependant, si je tiens à exprimer aujourd'hui la satisfaction particulière qu'éprouve ma délégation de l'accession de Maurice à l'indépendance, c'est en raison des liens anciens, étroits et indissolubles qui unissent nos deux pays dans une profonde amitié. Ces liens ont pour origine un patrimoine culturel semblable, notre passé colonial, notre lutte pour l'indépendance, notre voisinage géographique et surtout les buts qui nous sont communs et chers, de liberté pour tous les peuples dépendants et de paix universelle.

23. Ma délégation, comme beaucoup d'autres, a suivi avec le plus vif intérêt l'évolution de Maurice vers l'indépendance. Nous avons eu l'occasion d'exprimer nos sentiments à l'Organisation des Nations Unies et d'encourager le peuple de Maurice à poursuivre sa lutte pour la liberté sans se laisser abattre par aucun échec. C'est donc non seulement avec joie, mais avec une satisfaction profonde que ma délégation accueille Maurice dans notre famille de nations.

24. Permettez-moi d'adresser à nouveau les félicitations cordiales et sincères de ma délégation au peuple et au Gouvernement de Maurice. Nous sommes certains que ce pays, connu pour l'esprit d'entreprise et le courage de son peuple, deviendra une nation forte et prospère sous la direction éminente de son grand premier ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam, et qu'il sera un membre dévoué et actif de l'Organisation des Nations Unies, car il est attaché aux principes sur lesquels celle-ci est fondée. Nous sommes certains aussi que Maurice indépendante se joindra à la lutte commune que nous menons pour la liberté, la paix et le progrès et apportera une contribution précieuse à l'Organisation dans ses divers domaines d'activité.

25. M. RABETAFIKA (Madagascar): Il n'est de plus agréable devoir pour une délégation, et particulièrement pour la mienne, que de souhaiter la bienvenue au sein de la grande famille internationale à un nouvel Etat Membre.

26. La demande d'admission de Maurice est la consécration de l'évolution politique de ce pays, qui, l'indépendance acquise, a indiqué sans équivoque la part entière qu'il entend assumer dans le concert des nations.

27. Au moment où, dans ce monde troublé qu'est le nôtre, certaines valeurs fondamentales semblent être,

*Reprise des débats de la 1630ème séance.

sinon remises en question, du moins contestées, c'est une source de joie et de profonde satisfaction de constater, une fois de plus, que les principes de paix, de tolérance, de coopération et de respect mutuel ne sont pas prônés en vain.

28. A ce titre, nous sommes intimement convaincus que Maurice, par sa tradition, par son histoire, par sa culture, apportera à notre organisation une contribution dont le caractère particulier ne nuira pas à sa portée universelle.

29. Il ne sied peut-être point, au sein de notre organisation, de mettre le particularisme en exergue, mais force nous est de constater que les pays se trouvant dans la partie occidentale de l'océan Indien ont en commun des attitudes, des démarches et des réactions qui conditionnent, dans un sens, leur participation à la vie internationale.

30. En disant cela, Madagascar n'entend nullement se faire le porte-parole de quiconque, mais les relations séculaires et traditionnelles que mon pays a entretenues, avec l'île de France d'abord, puis l'île Maurice, pourraient nous autoriser à essayer d'analyser, dans ce contexte, le phénomène si enrichissant de la diversité dans l'unité.

31. Ces considérations générales permettent à ma délégation de rendre hommage au peuple et au Gouvernement mauriciens, qui ont su s'élever au-dessus des contingences nées de l'histoire pour les harmoniser dans un ensemble fraternel et humain et réaliser pleinement leur aspiration à l'indépendance. Cette progression continue et compréhensive a été rendue possible par la clairvoyance et la détermination du Premier Ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam, dont la personnalité est tenue en grande et amicale estime à Madagascar aussi bien parmi les dirigeants que parmi le peuple malgache tout entier.

32. Depuis de nombreuses années, Madagascar a suivi avec sympathie et intérêt la façon dont sir Seewoosagur, ayant derrière lui le peuple mauricien, a mené une politique vouée au développement, au progrès social et au bien-être de son peuple.

33. Et parce que le Gouvernement malgache partage cette conviction que priorité soit donnée à la promotion de la démocratie, au bonheur sans discrimination des plus humbles et des mieux favorisés, avec le souci prédominant de la justice et de l'équité, la délégation malgache voudrait assurer les représentants mauriciens de sa fraternelle collaboration, pour que dans notre organisation prévalent ces mêmes principes auxquels nous sommes sincèrement attachés.

34. En ce moment historique pour le peuple mauricien, ma délégation ne saurait passer sous silence le rôle de l'ancienne puissance administrante. L'acte qui consacre la souveraineté internationale de Maurice s'inscrit indéniablement dans la ligne de cette tradition libérale, qui a donné ses preuves depuis plus de 20 ans. Nous nous en réjouissons, en entretenant l'espoir que les mêmes dispositions, la même détermination seront maintenues en toutes circonstances, et particulièrement pour les situations dont la pénible actualité est un constant rappel à notre conscience et à notre sens de la liberté.

35. M. BERARD (France): Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de vous dire combien il m'est agréable de prendre à nouveau la parole sous votre présidence.

36. A la réunion qu'a tenue le 18 avril le Conseil de sécurité [1414ème séance], j'ai déjà eu l'occasion de dire avec quelle joie la délégation française souhaitait la bienvenue dans notre organisation à l'Etat indépendant de Maurice.

37. Sans doute nous réjouissons-nous chaque fois qu'un nouvel Etat vient se joindre à notre famille des nations; mais ainsi en est-il particulièrement quand il s'agit d'une communauté qui est liée à mon pays par tant de liens historiques et culturels.

38. Cent cinquante ans après que Maurice a cessé d'entretenir tout lien politique avec la France, la grande île utilise encore le français comme langue courante d'une grande partie de sa population, comme langue de culture parmi ses élites, comme langue de communication entre ses différents groupes ethniques. A cette fidélité à notre culture commune, mon pays est particulièrement sensible.

39. Depuis plus de deux siècles, des échanges suivis ont d'ailleurs caractérisé dans ce domaine les rapports entre nos deux pays. Maurice et — suivant la belle formule du poète — ses "rivages heureux qu'éblouissent les feux d'un soleil monotone" ont inspiré de manière marquante plusieurs des plus grands romanciers et poètes de notre littérature, et les lettres françaises se sont enrichies, à leur tour, de la contribution que leur ont apportée tant d'écrivains mauriciens, de Léoville l'Homme à Malcolm de Chazal.

40. Lorsqu'au mois d'octobre 1967, il nous a fait l'honneur de visiter notre capitale, le Premier Ministre de Maurice a bien voulu dire que son pays entendait collaborer avec le mien, notamment dans les domaines intellectuel et économique, et qu'il souhaitait voir conclure entre eux des accords renforçant des liens culturels et historiques existants. Mes compatriotes ont été particulièrement sensibles à cette déclaration et c'est le vœu de la France que l'amitié et la coopération culturelles se perpétuent entre les deux pays.

41. Du haut de cette tribune, je tiens à renouveler à l'Etat indépendant de Maurice, à ses dirigeants et à son peuple, et tout spécialement au Premier Ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam, nos vœux les plus chaleureux de bonheur et de prospérité.

42. M. BUFFUM (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Lorsque le Conseil de sécurité, il y a à peine une semaine, a examiné la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies, ma délégation a dit qu'elle accueillait avec joie l'indépendance de cet Etat et son désir de participer pleinement aux travaux de l'Organisation mondiale avec toutes les responsabilités, toutes les satisfactions et toutes les déceptions que cela implique.

43. Plutôt que de répéter ce que nous avons déjà dit au Conseil en appuyant la demande de Maurice, je voudrais profiter de cette occasion pour adresser les souhaits cordiaux d'amicale bienvenue du peuple et du Gouvernement des Etats-Unis au peuple mauricien tout entier et à son distingué Premier Ministre,

sir Seewoosagur Ramgoolam, qui s'est acquis notre respect en raison du rôle important qu'il a joué dans l'accession de son pays à l'indépendance.

44. Vous représentez, Monsieur le Premier Ministre, un pays dont la population appartient à des races, à des religions et à des nationalités diverses. Ces diversités et la façon dont Maurice y a fait face au cours d'une longue histoire ont donné à votre pays une expérience précieuse en ce qui concerne les problèmes, les difficultés, les occasions favorables et l'enrichissement que ces diversités entraînent. Nous comptons sur vous pour nous faire profiter, à l'Organisation des Nations Unies, de votre expérience.

45. Nous sommes heureux que vous soyez venus vous joindre à nous et nous sommes résolus à faire tout ce qui est en notre pouvoir, en notre double qualité de pays hôte de l'Organisation des Nations Unies et de partenaire de votre pays dans l'Organisation, pour que cette participation vous soit agréable et utile. Notre joie et notre résolution viennent de ce que nous sommes profondément conscients, et de plus en plus, de ce que signifie pour une ancienne colonie l'accession à l'indépendance et de l'importance que revêt dans le cadre de la Charte le concept d'autodétermination. Notre joie vient aussi de ce que nous savons que vous êtes bien décidés à partager avec tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies la responsabilité de rechercher la solution des problèmes mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés.

46. M. IGNATIEFF (Canada) [traduit de l'anglais]: Le Canada a été heureux de se joindre aux Etats Membres qui, la semaine dernière, ont présenté au Conseil de sécurité la résolution 249 (1968) recommandant à l'Assemblée générale d'admettre Maurice à l'Organisation des Nations Unies. La délégation canadienne a des raisons particulières de se réjouir de la décision que l'Assemblée vient de prendre par acclamation en raison des liens spéciaux qui existent entre son pays et le nouvel Etat Membre du fait qu'ils sont tous deux membres du Commonwealth et qu'ils ont tous deux une culture et une tradition bilingues.

47. En tant que nation nouvelle de la communauté mondiale, Maurice se trouve confronté à de graves problèmes de développement. Mon pays reconnaît que les pays développés ont la responsabilité d'aider ceux qui sont en voie de développement à surmonter les obstacles qu'ils rencontrent. Le Canada, pour sa part, est disposé à continuer à accorder dans le cadre de son programme d'aide extérieure une assistance technique à Maurice.

48. Ce pays aura aussi la possibilité de participer pleinement à l'œuvre utile qu'accomplit notre organisation en faveur de la paix et de la coopération internationales, et nous nous félicitons de voir parmi nous, à ce moment heureux où Maurice s'associe à notre communauté mondiale, le distingué Premier Ministre de ce jeune Etat, sir Seewoosagur Ramgoolam, qui a déjà joué un rôle si important dans la vie politique et dans le développement de son pays. Je tiens à lui présenter ainsi qu'à son pays, au nom du Gouvernement et du peuple du Canada, nos meilleurs vœux pour l'avenir.

49. M. VAUGHAN (Barbade) [traduit de l'anglais]: La délégation de la Barbade a eu le grand honneur et le grand plaisir d'être coauteur du projet de résolution [A/L.545 et Add.1 et 2] qui recommandait l'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies.

50. Ce pays, après avoir été dominé successivement pendant plus de trois siècles par trois puissances impérialistes, a secoué le joug colonial et est aujourd'hui libre. Cet événement, dans les circonstances où il s'est produit, constitue à tous égards un grand succès et nous félicitons chaleureusement le Gouvernement et le peuple de Maurice. Permettez-moi d'ajouter que mon pays, qui a accédé à l'indépendance il y a moins de deux ans, partage pleinement les aspirations de Maurice et la confiance qu'il a dans son aptitude à réaliser et à défendre les idéaux définis dans la Charte de notre organisation.

51. Il y a d'autres raisons pour que nous soyons en communion d'idées avec le Gouvernement et le peuple de Maurice à l'heure actuelle. Maurice est un pays essentiellement agricole et, comme la Barbade, il est tributaire d'une économie sucrière avec tous les problèmes et toutes les difficultés que cela comporte. Sa population n'est pas aussi dense que celle de la Barbade, mais c'est un fait que la pression économique et démographique a contribué dans une large mesure, dans ce pays comme dans le mien, à l'évolution constitutionnelle. En fait, c'est le même gouverneur, magnanime bien qu'un peu obstiné, qui a ouvert une période de changements organiques à la Barbade et qui est allé directement de là à Maurice, où il a provoqué une évolution semblable. Enfin et surtout, bien que Maurice ait une superficie et une population relativement faibles, ce pays donne à notre organisation un exemple éclatant de la façon dont des peuples de races, de religions, de langues et de cultures différentes peuvent coexister dans la paix et s'efforcer d'atteindre dans la bonne harmonie des objectifs communs de dignité humaine, de progrès et de respect de soi-même. On ne saurait attendre une plus grande contribution de la part d'un pays qui demande à faire partie de notre organisation.

52. Il faut reconnaître que d'autres facteurs ont contribué à atteindre cet excellent résultat. Nous louons le Gouvernement de Sa Majesté britannique d'avoir coopéré à l'action qui a conduit Maurice à l'indépendance. Mon gouvernement apprécie également l'œuvre magnifique qu'accomplissent dans le domaine de la décolonisation le Comité des vingt-quatre puissances et les autres organes de la famille des Nations Unies. Ils placent la lutte d'une colonie pour son indépendance dans un contexte plus large et donnent au peuple de celle-ci une vision plus claire et plus noble.

53. Permettez-moi, Monsieur le Président, d'adresser une fois de plus mes chaleureuses félicitations au Gouvernement et au peuple de Maurice.

54. M. AKWEI (Ghana) [traduit de l'anglais]: Aujourd'hui, alors que la délégation de Maurice vient prendre sa place dans cette grande assemblée, l'Organisation des Nations Unies ajoute une nouvelle page glorieuse à l'histoire des libertés humaines et de l'indépendance nationale.

55. Le 12 mars 1968, le Gouvernement et le peuple du Ghana se sont réjouis avec le Gouvernement et le peuple de Maurice de l'accession de ce pays à l'indépendance.
56. Le Ghana, comme les autres membres du groupe des Etats du Commonwealth, est heureux d'avoir été coauteur de la résolution qui vient d'être adoptée par acclamation et par laquelle Maurice est admis dans la communauté mondiale. En tant que président en exercice du groupe des Etats du Commonwealth, c'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que j'accueille Maurice comme Membre de cette organisation d'Etats souverains et égaux. Nous éprouvons un grand plaisir parce que nous sommes convaincus que notre organisation reçoit dans ses rangs un nouvel Etat Membre décidé à jouer son rôle dans l'édification de la paix mondiale et de la fraternité humaine. Nous sommes fiers parce que le peuple de Maurice, résolu à rejeter le colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, a réussi à atteindre son but.
57. Notre organisation ne peut manquer à cette heure de songer avec fierté au rôle qu'elle a joué pour hâter l'accession de Maurice à l'indépendance en faisant pression sur la puissance coloniale qui l'administrait. Maurice, cette île dont le charme exotique a été chanté par des poètes français des écoles parnassienne et symboliste, a une culture riche et variée et est en contact depuis longtemps avec les peuples de nombreuses nations. Il en est résulté que ce pays est le point de rencontre de diverses races et de diverses civilisations et qu'il nous fournit maintenant un exemple, qui nous est très nécessaire, de coopération entre les races. Cette caractéristique suffirait à elle seule à qualifier Maurice comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et du Commonwealth des nations, organisations qui groupent toutes deux des pays de races et de cultures différentes.
58. Puisse dans le succès de Maurice un renouveau d'espoir et de certitude que les territoires racistes de Rhodésie du Sud et d'Afrique du Sud, ainsi que le peuple opprimé du Sud-Ouest africain, verront aussi se lever bientôt le grand soleil de la liberté et de l'indépendance. Au moment où Maurice, avec sa société multiraciale, entre dans notre organisation, nous nous sentons encouragés dans notre résolution de faire tous nos efforts pour éliminer de la face du monde le double fléau du colonialisme et du racisme.
59. La délégation du Ghana salue la délégation de Maurice au moment où, pour la première fois, elle vient occuper sa place dans cette assemblée. Les représentants du Ghana s'engagent à collaborer pleinement avec les représentants de Maurice dans leurs activités à l'Organisation des Nations Unies. Au Gouvernement et au peuple de Maurice, le Ghana adresse ses vœux les plus chaleureux à l'heure où ils entreprennent la tâche passionnante mais difficile d'édifier leur nation.
60. Que le développement et le progrès pacifiques que Maurice a déjà si heureusement entamés se poursuivent et s'amplifient à la satisfaction de son peuple et pour le plus grand bien de la paix et de la prospérité du monde.
61. M. OTEMA ALLIMADI (Ouganda) [traduit de l'anglais]: Le Groupe des Etats africains m'a fait l'honneur de me charger de souhaiter chaleureusement la bienvenue parmi nous au nouveau Membre de notre organisation. En même temps et au nom du même groupe, je tiens à féliciter la délégation, le Gouvernement et le peuple de Maurice d'avoir parcouru avec succès la route très difficile qui mène à l'indépendance politique. C'est là une épreuve dont nous avons, nous qui appartenons à la partie libérée de l'Afrique, bien des raisons de nous souvenir.
62. Nous souhaitons bonne chance au Gouvernement et au peuple de Maurice dans leurs efforts pour réaliser leurs aspirations à l'identité nationale, tant chez eux qu'ici, dans notre famille de nations. Nous tendons amicalement la main à la délégation de Maurice pour coopérer avec elle dans nos délibérations communes au sein de cette organisation.
63. Nous espérons que l'Assemblée générale accueillera en temps voulu comme nouveaux membres de nombreux pays qui ne sont pas encore libérés; je pense à des pays de toutes les régions du monde, et notamment au Sud-Ouest africain et à la Rhodésie.
64. Permettez-moi également, au nom de ma délégation, d'adresser mes sincères félicitations au Gouvernement et au peuple de Maurice en cet instant historique de la vie de leur pays et d'accueillir joyeusement les représentants de Maurice en qualité de 124ème délégation siégeant dans cette salle.
65. M. BELOKOLOS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [traduit du russe]: Permettez-moi, au nom du groupe des pays socialistes, de souhaiter une très sincère bienvenue au nouveau Membre de l'Organisation: l'Etat de Maurice.
66. L'accession de Maurice à l'indépendance constitue un succès de plus à l'actif des forces de libération nationale et témoigne encore une fois du caractère irrésistible de la lutte que mènent les peuples pour leur liberté et leur indépendance, contre l'exploitation colonialiste et impérialiste.
67. Le peuple de Maurice, qui, pendant plus de 150 ans, a connu la domination britannique, a parcouru la voie que bien d'autres peuples jadis coloniaux ont parcourue comme lui et qui, après une lutte longue et opiniâtre, se sont libérés de l'esclavage colonial et sont entrés dans la famille des Etats indépendants.
68. Nous exprimons notre très sincère satisfaction de ce que la juste lutte du peuple de Maurice ait été couronnée, elle aussi, de succès, rapprochant encore l'heure de l'élimination complète du système honteux de colonialisme.
69. En saluant aujourd'hui l'admission de Maurice aux Nations Unies, les Etats socialistes, qui ont été et seront toujours les champions d'une élimination rapide et complète de la domination coloniale, adressent au Gouvernement et au peuple de Maurice leurs vœux les plus sincères de succès dans la prompte élimination des lourdes séquelles du colonialisme, le renforcement de la souveraineté de leur Etat et l'édification d'une vie nouvelle, le progrès et l'épanouissement dans la voie du développement indépendant de leur pays.

70. Qu'il me soit permis également d'exprimer ma conviction et mon espoir que Maurice, en sa qualité de pays indépendant, de nouvel Etat Membre des Nations Unies, contribuera avec les autres Etats indépendants d'Asie et d'Afrique, au travail de notre organisation aux fins de la consolidation de la paix et de l'amitié entre les peuples.

71. Sir John CARTER (Guyane) [traduit de l'anglais]: En félicitant le Gouvernement et le peuple de Maurice de l'accession de leur pays à l'indépendance et en leur souhaitant la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies, je parle au nom d'une nation dont le peuple a des origines aussi diverses que celles du peuple de Maurice. C'est surtout pour cette raison que nous saluons aujourd'hui la présence de Maurice parmi nous, car nous croyons que les sociétés pluriraciales comme celles de nos deux pays représentent le véritable espoir du monde. Ces sociétés sont des témoignages vivants du caractère mensonger et diabolique de l'apartheid. En respectant la dignité humaine de tous leurs membres, quelle que soit leur origine raciale ou culturelle, elles sont à l'avant-garde de la véritable liberté qui triomphera un jour.

72. Nous tenons à présenter nos vœux les plus chaleureux au Premier Ministre et à lui dire que nous sommes persuadés que nos deux pays auront à l'Organisation des Nations Unies maintes occasions de collaborer dans l'intérêt de la communauté internationale comme dans le leur propre.

73. M. PINERA (Chili) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, c'est avec une confiance renouvelée dans l'esprit d'équité avec lequel vous dirigez ces débats que nous voulons saluer aujourd'hui le pays qui, pour la première fois, se trouve parmi nous. En vous exprimant de nouveau la confiance de ma patrie, permettez-moi, Monsieur le Président, de saluer particulièrement non seulement votre personne, mais aussi cette famille qui vous accompagne et vous soutient.

74. Dans la famille des Nations Unies, les distances géographiques et historiques les plus grandes disparaissent grâce à l'adhésion aux principes qui font de nous des voisins et même des frères. Cela est le cas de Maurice et du Chili, terres qui sont peut-être les plus éloignées l'une de l'autre dans le monde: Maurice, dans l'océan Indien, et le Chili, tout près du pôle sud. Cependant, cette immense distance géographique n'empêche pas que le Chili se sente très proche de Maurice.

75. Cette Organisation des Nations Unies, qui repose sur l'exercice de l'indépendance souveraine des Etats, s'enrichit beaucoup par la présence d'un nouveau pays indépendant. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'un Etat comme Maurice qui, de la diversité d'origines, de religions et de cultures qui est la sienne, a fait un ensemble harmonieux d'aspirations. C'est que les besoins partagés et les expériences difficiles favorisent l'autonomie des entités nationales.

76. Maurice est le pays du monde où la densité de la population agricole est la plus forte, et sa natalité augmente très rapidement. Ce défi qui est ainsi lancé dépend directement du courage et de l'unité dont fait preuve le nouveau Membre des Nations

Unies, qui nous permet ainsi de recueillir l'exemple qu'il nous donne dès aujourd'hui.

77. Pour nous, le contact avec Maurice n'est pas nouveau. Il y a quelques semaines, nous avons eu le privilège, à New Delhi, lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de saluer Maurice comme nouveau Membre de cette grande organisation et de travailler aux côtés de ses représentants dans plus d'une commission pour la défense de points de vue communs. C'est pourquoi Maurice est pour nous plus que le 124ème Etat Membre de cette organisation; c'est un pays avec lequel nous avons déjà travaillé, et nous espérons que nous continuerons de le faire, pour la défense d'intérêts communs.

78. C'est avec une vive émotion que je salue aujourd'hui l'entrée de ce nouveau membre dans la communauté des nations, et je voudrais dire aussi que Maurice entre dans cette organisation à un moment culminant de son histoire. Sa présence contribuera à rendre encore plus effective l'universalité tant souhaitée de notre organisation qui attend de Maurice une contribution précieuse et particulièrement originale.

79. Le Chili et son peuple, par mon modeste intermédiaire, saluent aujourd'hui le peuple de Maurice si dignement représenté par son premier ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam. A ses dirigeants et à tous ceux qui font partie de la communauté de Maurice, nous adressons le salut très fraternel du peuple chilien.

80. M. KJARTANSSON (Islande) [traduit de l'anglais]: C'est un grand honneur pour moi que d'accueillir Maurice au sein de notre organisation. Je le fais au nom de ceux des membres du groupe des Etats d'Europe occidentale et des autres Etats dont les représentants n'ont pas encore pris la parole ou ne s'appêtent pas à parler à titre individuel. Tant de paroles éloquentes ont déjà été prononcées que je crois pouvoir me borner à me joindre au chœur des félicitations et des bons vœux. L'arrivée d'un nouvel Etat indépendant dans la communauté des nations nous cause toujours de la joie. Pour moi, qui représente une île, c'est un plaisir particulier que d'accueillir le distingué Premier Ministre et la délégation d'une autre nation insulaire. Je tiens à leur donner l'assurance que mon pays ainsi que tous les membres du groupe des Etats d'Europe occidentale et des autres Etats seront heureux de coopérer d'une façon amicale et fructueuse avec Maurice dans cette organisation mondiale.

81. M. SHAHI (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, ma délégation éprouve une vive satisfaction à la pensée que vous allez présider l'Assemblée générale pendant la deuxième partie de cette session, au cours de laquelle seront examinées certaines des questions les plus graves qui se posent à l'Organisation des Nations Unies. J'aurai plusieurs fois l'occasion d'exposer, quand le moment sera venu, le point de vue de mon gouvernement sur la question du Sud-Ouest africain et sur les mesures à prendre à l'égard du projet de traité de non-prolifération des armes nucléaires soumis à l'Assemblée

générale par les deux Coprésidents du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement.

82. Aujourd'hui, je voudrais adresser les sincères félicitations de mon gouvernement à sir Seewoosagur Ramgoolam, à son gouvernement et au peuple de Maurice à l'occasion de l'admission à l'unanimité de leur pays au sein de l'Organisation des Nations Unies. Parlant au Conseil de sécurité le 18 avril dernier [1414ème séance], j'ai exprimé ma conviction:

"... que le Gouvernement de Maurice surmontera les difficultés que connaissent les nouvelles nations et fera de son mieux pour promouvoir le respect des droits de l'homme, principe fondamental de la Charte des Nations Unies et d'importance capitale pour les gouvernements des pays à société multi- raciale."

83. Il n'est pas nécessaire pour ma délégation d'insister en ce moment sur les nombreux liens historiques et culturels qui unissent le peuple de Maurice à celui du Pakistan. Avec l'accession de cette île à l'indépendance, ces liens se trouvent renforcés par l'intérêt politique que porte le Pakistan au maintien de l'indépendance et de la souveraineté de Maurice et au développement du bien-être et de la prospérité des communautés qui constituent sa population. Sous la direction dynamique et dévouée de sir Seewoosagur Ramgoolam, les Mauriciens réaliseront, nous en sommes certains, leurs aspirations profondes.

84. J'ai l'honneur et le plaisir, au nom de tous les Etats d'Asie Membres de l'Organisation des Nations Unies, de souhaiter une très chaleureuse bienvenue parmi nous à Maurice et d'adresser nos meilleurs vœux à son peuple pour sa marche sur la grande route de l'indépendance.

85. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Nous vous saluons cordialement, Monsieur le Président, à votre retour parmi nous pour diriger nos discussions et nous nous réjouissons tous aujourd'hui d'accueillir un nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous, les membres du Commonwealth, nous sommes particulièrement heureux de recevoir Maurice dans cette assemblée mondiale des nations libres.

86. Nous sommes fiers, dans le Commonwealth, de l'égalité qui règne entre nous. Maintenant que Maurice en est devenu la vingt-septième nation indépendante, nous l'accueillons en tant qu'associé à part entière. Nous nous enorgueillissons de ce qu'il n'y ait parmi nous ni rang de préséance ni privilège fondés sur l'âge, la superficie, la situation géographique, la race ou l'origine. Le dernier sera le premier et le premier sera le dernier. C'est M. Nyerere, président de la Tanzanie, qui a dit:

"Le Commonwealth unit dans l'amitié et la similitude de pensée une étonnante variété de nations grandes et petites, sans distinction entre elles et sans discrimination aucune."

87. Mon pays a été responsable de Maurice pendant plus de 150 ans. Le peuple de l'île a progressé vers l'indépendance sur une voie déjà parcourue par beaucoup d'autres. Il l'a fait, comme les autres pays sous administration britannique, au moyen du suffrage universel des adultes, d'un gouvernement représentatif,

d'un pouvoir exécutif responsable devant le parlement élu et d'un pouvoir judiciaire indépendant. Il y a eu enfin une série de conférences constitutionnelles puis des élections générales au cours desquelles la population tout entière a pu librement exprimer son opinion avant l'accession à l'indépendance.

88. Ce sont là les méthodes que nous avons appliquées et qui ont fait leurs preuves dans le Commonwealth; je suis particulièrement reconnaissant aux représentants de Madagascar, de la Barbade et d'autres Etats d'avoir bien voulu le reconnaître cet après-midi. C'est sur cette large voie de la liberté de gouvernement que les populations du Commonwealth, qui représentent le quart de la population du monde, ont progressé pour devenir des nations.

89. Nous sommes tous heureux, j'en suis certain, que le Premier Ministre de Maurice, sir Seewoosagur Ramgoolam, se trouve parmi nous pour entendre les discours de bienvenue prononcés aujourd'hui. Il est depuis longtemps un éminent dirigeant de son peuple. Il y a 20 ans, lui-même et son parti ont gagné les premières élections qui aient eu lieu à Maurice au suffrage universel des adultes. Il s'est toujours montré courageux, positif et progressiste et il a été un combattant heureux dans les luttes politiques d'une démocratie. C'est surtout à lui que revient le mérite d'avoir pris la décision courageuse de s'engager avec confiance dans la voie de l'indépendance. Il connaît aussi bien que quiconque les difficultés et même les dangers qui guettent son pays et nous nous unissons tous aujourd'hui pour lui souhaiter, à lui et à ses compatriotes, beaucoup de bonheur et pour espérer que sous sa ferme direction Maurice saura puiser dans sa riche diversité la force et l'unité nécessaires à son avenir.

90. Nous souhaitons tout particulièrement au Premier Ministre de réussir dans son programme de reconstruction et de développement. De nombreux pays lui donnent un appui matériel, notamment dans le cadre du plan d'assistance du Commonwealth et du Programme des Nations Unies pour le développement. L'aide britannique se poursuivra: pour l'exercice financier en cours, elle dépasse quatre millions de livres.

91. En ce jour heureux, nous tous — Français et Anglais, Africains et Asiatiques, représentants de l'Est et de l'Ouest —, nous rivalisons les uns avec les autres pour féliciter Maurice et nous lui adressons en chœur nos vœux les meilleurs et les plus sincères. Puisse notre unanimité mondiale être de bon augure pour l'avenir de Maurice, que nous souhaitons voir fait d'unité, de concorde et d'un bonheur toujours plus grand.

92. Le PRESIDENT: J'ai l'honneur et le plaisir d'inviter S. E. sir Seewoosagur Ramgoolam, premier ministre de Maurice, à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

93. Sir SEEWOSAGUR RAMGOOLAM (Maurice) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je tiens à vous remercier vivement ainsi que tous les représentants d'avoir bien voulu admettre mon pays à l'Organisation des Nations Unies. Je remercie particulièrement les Etats Membres qui ont si généreusement appuyé notre demande d'admission. Il

m'est très agréable de constater que les Membres de l'Organisation ont réservé à Maurice un excellent accueil. Ils ont ainsi officiellement consacré l'accession de Maurice au statut d'Etat souverain et indépendant. Bien que le pays auquel j'appartiens soit petit, son gouvernement et son peuple sont pleinement conscients de l'honneur qui leur est fait d'être admis dans cette grande assemblée. Nous pouvons vous assurer que nous ferons tous nos efforts pour défendre les nobles idéaux exprimés dans la Charte des Nations Unies. Nous jouerons pleinement notre rôle dans la lutte pour la justice, l'égalité raciale, la paix et la compréhension entre les nations.

94. Nous sommes à un moment vraiment solennel de l'histoire de mon pays. Je représente très humblement ici, au sein de cette grande communauté mondiale, l'espoir de mon peuple que grâce aux efforts de l'Organisation des Nations Unies l'humanité verra enfin appliquer pratiquement les principes et atteindre complètement les objectifs auxquels se sont voués les hommes et les femmes réunis dans cette haute assemblée. Ma petite nation apportera une contribution, si modeste soit-elle, à cette grande et noble entreprise qui vise à créer un monde meilleur et elle espère que cette contribution aidera à l'avènement d'une civilisation mondiale nouvelle et plus large dans laquelle les besoins essentiels de l'homme auront priorité sur les considérations d'égoïsme national.

95. Je vous transmets également, Monsieur le Président et Messieurs les représentants, les salutations et les bons vœux de mon pays qui, après avoir été colonisé successivement par les Hollandais, par les Français et par les Britanniques, envisage avec joie l'ouverture d'une ère de coopération fructueuse et d'association avec toutes les nations.

96. Maurice a un riche passé historique et a joué un rôle important dans certains des grands événements qui ont façonné le cours de l'histoire. C'est une île à la population dense; sur une superficie de plus de 8 100 kilomètres carrés vivent près de 800 000 âmes. Certains érudits croient qu'elle a reçu la visite de marins dravidiens à l'époque préaryenne, et qu'au moment de leur grand réveil, au début de l'ère chrétienne, les Arabes sont passés en vue de Maurice quand ils naviguaient entre l'Inde et la mer Rouge.

97. Ce sont les Hollandais qui ont officiellement pris possession de l'île au XVII^e siècle et qui lui ont donné son nom actuel. Cependant, la colonisation proprement dite n'a commencé sérieusement que lorsque les Français ont succédé aux Hollandais, et la France a laissé une marque durable dans l'histoire de Maurice. L'empreinte de la culture et de la civilisation françaises sur la vie de la population a été telle que même les Mauriciens venus d'autres pays en ont subi profondément l'influence. La rencontre à Maurice des peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Occident a enrichi notre précieux patrimoine, et comme je le disais en France au cours de ma dernière visite:

(L'orateur poursuit en français.)

"Maurice souveraine ne fera que resserrer ses liens avec la France comme d'ailleurs avec les autres pays d'où sont venus nos pères. Ainsi cette

île perdue de l'océan Indien sera un des lieux de rencontre les plus importants de l'Orient et de l'Occident."

(L'orateur reprend en anglais.)

98. Vers la fin des guerres napoléoniennes, en 1810, la Grande-Bretagne s'est emparée de Maurice. En raison de sa proximité de l'Inde, l'île a été prise aux Français avec l'aide de troupes indiennes du Bengale, de Madras et de Ceylan. La Grande-Bretagne a dominé complètement l'océan Indien après l'annexion de Maurice à la Couronne et l'île est restée sous administration britannique jusqu'à son accession à l'indépendance, le 12 mars 1968. Pendant la période de la colonisation européenne de Maurice, des Africains et des Asiatiques sont venus dans l'île et ils ont tous joué un rôle décisif dans ses progrès et dans son développement. Depuis lors, le peuple de Maurice s'est toujours efforcé de favoriser le maintien de cultures différentes dans le cadre d'une communauté élargie à laquelle chaque groupe peut apporter sa contribution propre.

99. On peut vraiment dire que Maurice, bien qu'elle ait puisé son inspiration culturelle en Afrique, en Asie et en Europe, a réussi dans une mesure remarquable à créer un mode de vie spécifiquement mauricien. Le visiteur étranger est frappé par le fait qu'un Mauricien moyen a plus de points communs avec ses compatriotes qu'avec les habitants autochtones du pays de ses ancêtres. En fait, les citoyens de mon petit pays ont eu le privilège d'hériter de ce qu'il y avait de meilleur dans les traditions de l'Orient et de l'Occident. On peut le constater dans les œuvres de nos poètes et de nos écrivains, comme l'ont dit plusieurs orateurs qui m'ont précédé.

100. J'ai parlé, il y a un instant, des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies et de son action en faveur des peuples opprimés qui luttent pour la reconnaissance de leur droit à devenir des nations. Nous poursuivons tous ce noble idéal et tous les Etats Membres agissent avec beaucoup d'ardeur et de dévouement pour atteindre les grands objectifs qui nous sont communs. Il faut malheureusement reconnaître que dans de nombreuses régions du monde le refus des droits de l'homme, la haine et la violence se manifestent encore dans toute leur laideur, et que des êtres humains sont soumis à la ségrégation en raison de la couleur de leur peau ou de leur mode de vie qui diffèrent de ceux d'une petite minorité égoïste. Les statistiques prouvent que plus de la moitié de la population du monde est obligée de vivre dans des conditions telles que les notions de dignité humaine et de justice sociale n'ont guère de sens. Même dans certains pays progressistes qui constituent les bastions de la démocratie, les hommes de bonne volonté font des efforts constants pour trouver une formule permettant aux déshérités d'échapper à l'inégalité et à la peur et d'aspirer à une place au soleil.

101. Nous, Mauriciens, nous avons une longue tradition de respect mutuel, de tolérance et d'entente, bien que parfois notre diversité soit méchamment exploitée. Nos coutumes et nos habitudes sociales ont transcendé les différences raciales et culturelles. Bien qu'on y ait beaucoup travaillé au cours des deux dernières années dans le domaine du développement

économique et social, Maurice, comme d'autres pays en voie de développement, est handicapé par la rapidité de sa croissance démographique. Il en résulte que nous craignons beaucoup le chômage, car l'accroissement rapide du taux de natalité constitue une menace constante et très réelle pour notre niveau de vie actuel. Nous prenons des mesures pour endiguer cette grave explosion démographique et nous sommes en train de lancer un vaste programme de contrôle des naissances.

102. Le Gouvernement de Maurice, pleinement conscient de la gravité du problème, a entrepris de diversifier l'économie du pays. Il fait également de grands efforts pour encourager la production de thé, de tabac, ainsi que de denrées alimentaires, et il a créé quelques industries manufacturières. Il examine avec soin les possibilités de recourir à l'émigration pour résoudre plus facilement le problème du chômage. A ce sujet, je suis heureux de pouvoir dire qu'un grand nombre de Mauriciens qui ont émigré dans des pays comme la Grande-Bretagne, l'Australie et le Canada contribuent activement au développement de ces pays. Je tiens à ajouter que les travailleurs mauriciens sont efficaces, intelligents, adaptables et que leur emploi s'est révélé bénéfique pour les pays qui les ont accueillis. Nous savons tous qu'il y a encore de vastes régions du monde qui se prêtent au peuplement, tandis que des territoires comme Maurice ont un gros excédent de ressources humaines. C'est précisément pour cette tâche d'importance vitale, qui consiste à transformer d'une façon radicale la structure sociale et économique de Maurice, que mon peuple attend beaucoup d'une coopération étroite et fructueuse avec les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

103. Si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour dire que mon

gouvernement et mon pays sont reconnaissants à cette assemblée et aux diverses institutions des Nations Unies de l'aide et de l'assistance qu'elles lui ont déjà données. Je tiens à ajouter, à ce sujet, que nous devons beaucoup à des pays comme la Grande-Bretagne, la France, l'Inde, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis et le Pakistan qui nous prouvent d'une façon concrète leur sympathie et nous aident à résoudre nos problèmes.

104. Nous savons parfaitement que la stabilité économique et la paix du monde dépendent dans une très large mesure de la bonne entente entre les groupements particuliers d'une nation ainsi qu'entre les nations, et que de nombreux pays ont réussi par leurs efforts à donner à leur population un niveau de vie raisonnable. C'est pour accomplir cette grande tâche, qui vise à combler le fossé entre riches et pauvres, que nous joindrons nos efforts à ceux des Etats Membres de cette assemblée.

105. Pour conclure, permettez-moi, au nom de ma délégation et de mon pays, de renouveler notre engagement de nous acquitter des obligations qui nous incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, et de répéter que nous sommes fermement résolus à défendre les grands principes qui inspirent cette communauté des nations dans la recherche de la paix et du bonheur.

106. Le PRESIDENT: Je remercie le Premier Ministre de Maurice pour sa déclaration.

107. Je voudrais informer l'Assemblée que le drapeau du nouvel Etat Membre sera hissé lors d'une cérémonie que aura lieu demain à 14 h 45, devant l'entrée des délégués.

La séance est levée à 16 h 45.